

Réunion du 9 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

MM. Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Christian LOMBART.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE DE PRODUITS ET MATERIELS D'HYGIENE PROFESSIONNELLE POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET SES COMMUNES MEMBRES - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 20 AOUT 2024 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 29 mai 2024 pour une remise des offres le 3 juillet 2024. La procédure est passée sous la forme d'un groupement de commandes avec les communes de Balansun, Sault-de-Navailles et Labastide-Monréjeau.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il a été remis 3 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 20 août 2024 à 10h30 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Attributaire	Minimum HT	Maximum HT	Montant Estimatif HT
Groupe Pierre Le Goff Grand Ouest ZI TOULON RUE NUNGESSER ET COLI 44860 SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU	200 000,00 €	320 000,00 €	80 165,04 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,




Patrice LAURENT